



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur - règlement numéro 248**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du 13 novembre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 248 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 181 494 \$ et un emprunt de 181 494 \$ pour l'achat d'un terrain dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*».

Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense de 181 494 \$ et un emprunt de 181 494 \$ pour l'achat d'un terrain, dont la valeur s'inscrit dans le montant d'aide financière qui doit être apportée par la Ville dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 mars 2015 et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau temporaire de la municipalité, 1 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau et ce, à compter du 7 avril 2015.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **1<sup>er</sup> jour** du mois d'**avril** de l'an **2015**.

Julie Lamarche  
Greffière adjointe